

CHANGEMENT DU MODE DE TARIFICATION DES DECHETS : Une facture « fictive » dans vos boîtes aux lettres en novembre

Dans le cadre d'une harmonisation de la gestion des déchets, la CCLLA a choisi d'appliquer au 1^{er} janvier 2022 la redevance incitative (Ri) comme **mode de tarification unique** sur l'ensemble de son territoire. Afin de vous permettre d'anticiper ce changement, vous recevrez en novembre une estimation de votre facture basée sur votre comportement à utiliser le service et en rapport avec la nouvelle grille tarifaire.

La grille tarifaire au 1er janvier 2022

Volume du bac Ordures ménagères	Volume du bac Emballages	Forfait	Partie Fixe bac Ordures ménagères	Partie fixe bac Emballages	Votre marge d'action annuelle	RI Maxi Annuelle*	Economie pour chaque dépôt Ordures ménagères non présenté	Economie pour chaque dépôt Emballages non présenté	RI Mini Annuelle **
50L en apport volontaire	50L en apport volontaire	97,00 €	16,50 €	16,20 €			-1,50 €	-1,00 €	129,70 €
140L	140L	97,00 €	19,30 €	19,00 €	123,00 €	258,30 €	-4,50 €	-3,00 €	135,30 €
140L	240L	97,00 €	19,30 €	32,50 €	151,00 €	299,80 €	-4,50 €	-5,00 €	148,80 €
240L	240L	97,00 €	33,00 €	32,50 €	205,00 €	367,50 €	-7,50 €	-5,00 €	162,50 €
240L	360L	97,00 €	33,00 €	48,80 €	240,00 €	418,80 €	-7,50 €	-7,50 €	178,80 €
360L	360L	97,00 €	49,40 €	48,80 €	303,00 €	498,20 €	-11,00 €	-7,50 €	195,20 €
360L	240L	97,00 €	49,40 €	32,50 €	268,00 €	446,90 €	-11,00 €	-5,00 €	178,90 €

* La RI maxi annuelle correspond à une présentation des bacs ordures ménagères et emballages à chaque passage : tous les 15 jours

**La RI mini annuelle correspond à 8 levées de bacs ordures ménagères et 12 levées de bacs emballages

... ET toujours inclus : 18 passages en déchèteries

Quelques ASTUCES !

Un besoin ponctuel ? (un sac de trop entre deux levées, un sac malodorant etc...)

Pensez aux points d'apport volontaire (PAV) pour éliminer un volume de déchets OM ou Emballages (50 L maxi) sans avoir à présenter une levée supplémentaire de votre bac dont le coût est supérieur à une ouverture de tambour en apport volontaire.

- 1€ pour un dépôt d'emballages (50L maximum) – En vrac dans le PAV
- 1,50€ pour un dépôt d'ordures ménagères (50L maximum) – En sac dans le PAV

Pour connaitre votre production de déchets en temps réel (nombre de passage en déchèterie, nombre de levée de bac), créez votre compte Ecocito. Ainsi, pour pourrez estimer votre prochaine facture !



Comment réduire ma facture déchets ?

Le SMITOM accompagne les usagers dans la réduction de leurs déchets :

- Le compostage des biodéchets : c'est éviter en moyenne 30% du poids total de chaque poubelle – le SMITOM distribue régulièrement des composteurs
- Le réemploi/la réparation : plutôt que de les jeter, donner une seconde vie à vos objets en les donnant à l'Ecocyclerie Loire Layon Aubance ou en les réparant dans les repair'café
- Limiter la pub dans les boîtes aux lettres avec le stop pub
- Acheter des produits réutilisables ou sans emballages

Pour plus de renseignements, contacter le SMITOM (02 41 59 61 73 /contact@smitom-sudsauurois.com) ou RDV sur son site internet www.smitom-sudsauurois.com